

Conseil d'administration : Lundi 14 mai 2007, 14h @HLM

Procès verbal

Présences

Membres du CA présents : SCC/ Luc Molins - Territoires de Cirque/ Marc Fouilland - Cie isis/Marie-Paule Bancel - Cie Pré-oc-coupé/Sandrine Pouillet - SFA/Michel Gautherin - 2Rue2cirque/Rémy Bovis- APIAC/Claire Peysson, Ville du Mans- Yves Glisière

Membres du CA absents excusés : FFEC/Christophe Crampette -Cirque Métropole/René Roquier, Ecole supérieure des arts du cirque de Rosny-sous-bois/Bernard Turin (pouvoir à Marc Fouilland) ADDM84/Bérengère Monier Cirque Plume/Bernard Kudlak, Cirque Arlette Gruss/Alain Lhomme, Arc en cirque/Eric Angelier SNC/Christophe Herry- Le petit Quevilly/Gérard Marcon (pouvoir à Marc Fouilland)

Invités au CA : SFA/ Jean-François Pujol - pour le SCC, Emilie del Molino, coordinatrice SCC

Ordre du jour

- 1) Signature des présences et validation des PV des derniers CA
- 2) Actualité des groupes de travail:
 - 2)a- Groupe de travail Equipement et lieux
 - 2)b- Groupe de travail Financement
 - 2)c- Groupe de travail Formation
- 3) Préparation de l'assemblée générale de l'Apemsac
 - Ordre du jour=> Bilan moral et financier, budget 2008 à préparer
 - Logistique et déroulé de l'AG
- 4) Avignon 2007 : rencontre professionnelle
 - Un point sera fait entre les organisateurs à la suite du CA à 17h (Scc, Snc, Ffec, Territoires de cirque, Apemsac)
- 5) Divers

14h, le conseil d'administration est ouvert –le quorum est atteint-, les présences et pouvoirs sont signés et l'ordre du jour est validé.

1)Validation des PV

Sandrine Pouillet souhaite faire des ajouts et des modifications au PV du CA du 27 mars, afin d'amener des précisions sur la réflexion du groupe équipement. Elle souligne que le cheminement des réflexions doit apparaître dans les PV. Elle enverra par mails les modifications à intégrer.

2) Actualité des groupes de travail :

2)a- Groupe de travail Equipement et lieux

Lors des deux dernières séances de travail, le groupe a choisi de se concentrer sur :

- l'élaboration d'un programme national de développement des lieux d'accueil
- redéfinition des mécanismes de soutien à l'itinérance
- aide à la série

- Définition et élaboration d'un programme "espaces cirque"

Ce dispositif nouveau d'aménagement, provisoirement intitulé "espaces cirque", s'adosserait à la charte Droit de Cité pour le Cirque et permettrait d'envisager une 2^{ème} phase plus opérationnelle.

Ce programme a pour objectif :

- d'accompagner les élus/techniciens et opérateurs privés dans leurs démarches, de jouer le rôle de conseil technique
- de définir concrètement les besoins en terme d'implantation (définition de projet, expertise...), de gestion (anticiper en amont sur le choix et les modalités retenues) et de programmation : appréhender de façon large (de l'espace libre à une structuration type pôle cirque en passant par une gestion mutualisée.
- apporter des financements incitatifs associés

La définition d'un espace cirque doit être envisagé dans sa globalité et selon une approche large : un espace physique dédié aux arts du cirque (avec possibilité d'élargir aux disciplines voisines) dont le porteur public ou privé

a un projet culturel et/ou artistique conçu sur une échelle (de modes de gestion et d'occupation) allant de l'espace libre viabilisé, entretenu et partageable par le plus grand nombre à la gestion par une structure de type scène conventionnée cirque.

Puis, vient l'élaboration d'un programme d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, qui repose sur :

A. Le choix d'un lieu selon des critères listés : la superficie, la nature du terrain, l'accessibilité, l'environnement immédiat, l'investissement/viabilisation et la durée. Sur la question de la durée, le groupe de travail préconise que le projet s'inscrive dans une pérennité à moyen-long terme, sur un minimum de 3/5 ans d'activité effective.

B. Une étude technique préalable d'un espace chapiteau comme infrastructure physique viabilisé devant prendre en compte les éléments suivants : 1/ le sol , 2/les fluides , 3/ l'équipement : clôture, travaux d'aménagement (sanitaire, rangement, billetterie et bureau, buvette, lieu de vie/installation caravane) , 4/ les accès.

C : le choix d'un mode de gestion définissant le rôle de l'opérateur de l'espace cirque (choix des équilibres entre producteurs et programmeurs/diffuseurs)

D . les partenaires : en fonction du projet, penser une implantation de cet espace en associant les partenaires publics et/ou privés. La volonté politique devra s'inscrire dans cette volonté de construire un espace cirque dédié.

Le groupe de travail préconise que soit pris en compte dans l'aménagement du lieu

- les exigences environnementales (recyclage, énergie renouvelable, matériaux biodégradables...)
- un effort très sensible sur la qualité architecturale

Le groupe de travail préconise qu'au-delà de la mise à disposition d'un espace, soit défini et mis en œuvre un projet culturel afin de porter une ambition conjointe pour le cirque et pour les territoires.

- Un projet local/intercommunal doit à la fois être en adéquation avec un bassin de population, avec une géographie urbaine (favoriser au maximum les centres ville, mais aussi rechercher des espaces à la croisée de villes/agglomération, plus accessibles, plus verts...)
- Un tel programme ne doit pas tendre vers un espace réduit à sa plus simple expression (un aménagement fonctionnel de l'accueil, un lieu « garage »), mais doit s'ouvrir et s'intégrer à un projet local plus large (lien avec les pratiques amateurs, les équipements professionnels de diffusion, les services municipaux...). De plus, il doit aussi imaginer la possibilité de concevoir d'accueillir : un chapiteau permanent et/ou un chapiteau école ou de loisirs, un lieu de remise, de maintenance, voire de répétition.

Après l'exposé du groupe de travail, le débat s'ouvre sur l'opportunité de préconiser ou d'encourager l'ouverture d'espaces éphémères et sur la question de la relégation des centres ville :

- Dans la pratique, les entreprises de cirque s'accommodent souvent de mise à disposition très éphémères "d'espaces chapiteau", ce qui permet aussi de convaincre de l'intérêt de la venue d'un espace itinérant. Cependant, via cette présence temporaire, les collectivités locales utilisent à moindres frais les capacités du cirque à mettre en vie et en sécurité des espaces en cours d'affectation. Le CA pense qu'il ne faut en tout cas pas encourager les collectivités locales dans une gestion tournée uniquement sur le court terme. Si le cirque peut être un outil de gestion des parcelles en cours d'affectation, il ne doit pas être réduit à cela. Le but recherché est d'impulser des projets pérennes sur les territoires et de favoriser l'itinérance par l'amélioration des conditions d'accueil dont le repérage des sites sur la durée.
- Sur les espaces en centres ville, le CA ne peut que s'alarmer de leur réduction et simultanément ne peut faire l'impasse sur les potentiels à développer dans les nouveaux "faubourgs" et/ou périphéries des villes. La question sera approfondie ultérieurement. Le CA prend la mesure des prochaines élections municipales comme moment favorable pour convaincre les élus des potentialités du cirque et des contraintes pour son développement.

Les 2 autres problématiques du groupe de travail : "les mécanismes de soutien à l'itinérance" et "la série : plan d'aide au partage des risques" seront travaillées ultérieurement

2)b- Groupe de travail "Financements"

Le groupe de travail financement prépare ses préconisations pour l'AG, sur la base de:

- Oui, la création d'un fonds de soutien pour les arts du cirque est utile pour le développement du secteur, processus qui ne se fera pas sans accompagnement de l'Etat sur le long terme.
- Ce fonds de soutien ne doit pas être autonome mais rattaché à un organisme de collecte existant, sous peine de créer des coûts de fonctionnement très lourds.

Quant à la demande du CNV d'un chiffrage prévisionnel de la taxe, il est important que le Ministère des finances puisse s'en charger afin d'éviter de mettre en œuvre une "étude sur interrogation d'échantillon" qui n'apporterait

pas une meilleure réponse que les estimations d'aujourd'hui et ralentirait inutilement le travail. Il est prévu de recontacter le CNV et de faire un point avec M.T.Pariante.

D'autre part, la piste de la participation des régions doit être creusée (label "région cirque").

2)c- Groupe de travail "Formation"

La réunion du groupe formation du matin même a été reportée suite à l'annulation de la venue de plusieurs membres. Le groupe estime avoir encore à travailler avant de traduire de manière formelle ses premières préconisations en vue de l'AG.

L'Apemsac a envoyé un courrier au Cnac/JF Marguerin l'invitant à participer au groupe formation. Le Cnac est tout à fait prêt à être auditionné par le groupe de travail formation.

3) Préparation de l'assemblée générale du 2 juillet 2007

L'AG est ouverte aux membres et à la profession

L'Apemsac présentera un bilan moral et financier, puis un compte-rendu des travaux des groupes de travail et l'annonce de la poursuite de la réflexion, enfin il faudra inciter les professionnels à adhérer et à rejoindre l'Apemsac.

Il faudra que chaque groupe de travail présente une synthèse (la plus réduite et la plus concrète possible) validée par le CA du 2/07 au matin. Les groupes de travail s'attacheront à formuler leur travail sous la forme de problématiques.

L'AG et le CA du 2 juillet auront lieu à HLM.L'annonce de l'AG sera intégrée au prochain numéro des Brèves de Stradda/HLM.

En plus du PV de l'AG, un communiqué sur l'avancée de l'Apemsac sera rédigé à la suite de l'AG afin d'être diffusé largement pendant l'été et d'informer l'ensemble du secteur des suites prises lors de l'AG du 02/07.

4) Avignon

Est proposé d'organiser une rencontre cet été sur Avignon: tribune professionnelle à 5 voix, SCC, SNC, territoires de cirque, FFEC et l'APEMSAC sur le thème : " le cirque, des projets pour les territoires ", en direction des collectivités (élus et fonctionnaires) et des directeurs(rices) des scènes conventionnées/responsables de programmation. Une réunion de travail sur ce sujet aura lieu à la suite du CA de ce jour. La création et l'impression de l'invitation seraient prises en charge par l'Apemsac pour un prix modique.

5) Divers

- Calendrier des instances (CA et AG)

Prochaines dates de réunions :

Lundi 2 juillet 2007,

8h, HLM=> Groupe Formation

10h00, HLM => Conseil d'Administration

14h, HLM => Assemblée Générale

-Adhésions à valider

Les adhésions de Karwan/Michel Almon dans le groupe "collectivité et organisme associé" et du Lido dans le groupe "Ecoles" sont validées à l'unanimité par le CA de l'Apemsac.

Fin du CA à 17h30.